

**VILLE D'ARBOIS**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 24.12.19-12

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mmes REGALDI, BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GADIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère déléguée, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, LAMY, CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, JABER, Mme HALLÉ, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 17	<b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</b> Mme GRESSER pouvoir à Mme BOUDRY Mme BAILLY pouvoir à Mme LAMY, M. MOLIN pouvoir à M. BRUNIAUX M. MARTI pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme PORTERET pouvoir à Mme REGALDI
Nb de procurations : 5	
Convocation du : 13 / 12 / 2024	<b>ABSENT EXCUSE :</b> M. POULET Gilles  <b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme CALONNE Evelyne

**DÉLIBÉRATION N° 12 :**

**Renouvellement des membres de l'association foncière :**

Madame la Maire rappelle que mise en place dans le cadre du remembrement, l'association foncière vise à gérer et entretenir les chemins du périmètre de l'association.

Conformément à l'article R. 133-3 du Code Rural, l'association est administrée par un bureau qui comprend :

- Le maire ou un conseiller municipal désigné par lui ;
- Des propriétaires dont le nombre total est fixé par le préfet et qui sont désignés pour six ans, par moitié par le conseil municipal et par moitié par la chambre d'agriculture après avis du Centre national de la propriété forestière, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier répondant aux conditions fixées au premier alinéa de l'article R. 121-18 ;
- Un conseiller départemental.

L'année de renouvellement est 2025. Il s'agit donc de désigner les membres pour la part communale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

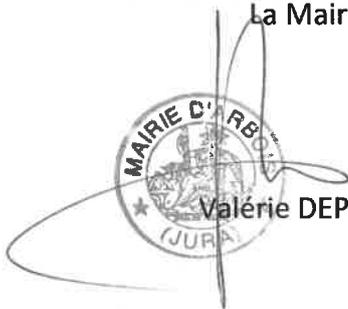
- **DÉSIGNER** les personnes suivantes pour être membres du bureau de l'Association Foncière :
  - MORIN Emilie – 29 rue de l'Ermitage – 39600 ARBOIS,
  - BULABOIS Philippe – 51 Route de Villette – 39600 ARBOIS

.../...

- LOMBARD Jean-Claude – En Vauxy – 39600 ARBOIS
- AMIET Vincent – 25 Grande Rue – 39600 VILLETTE LES ARBOIS

Pour copie certifiée conforme au registre,  
Arbois, le 20 décembre 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,



Evelyne CALONNE